

JEUDI 26 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sébastien MOREAU
Marie LE BAS	Sophie BUSSEREAU	Gérald SALMON	Maëlle LE TARNEC
Hakim ABBES	Arnaud ROUSSEAU.		

Absente excusée : Fabienne BELLANGER.

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.
Monsieur BAZIN Gérard fait la remarque suivante : pourquoi a-t-il été question d'enfouissement sur le compte-rendu en ce qui concerne l'éclairage public ? Personne ne se souvient de ce sujet et ne peut lui répondre.

Délibération n° 02/2015/05 : **Contrat de maintenance de l'éclairage public**

Madame le Maire explique que le contrat de maintenance de l'éclairage public de la commune arrive à échéance et qu'il est nécessaire de prendre de nouvelles dispositions pour les années à venir.

Monsieur BAZIN présente un tableau comparatif relatant les différentes offres qu'il a reçu. Ceci pour la maintenance seulement.

Le choix de transférer la compétence au SIEIL a été écarté. Cinq entreprises ont été consultées et trois ont répondu. Une autre société a demandé à être consultée. CEGELEC appartient au groupe VINCI.

L'éclairage public reste un réseau privé de la commune. BOUYGUES propose de traiter les DICT. Mais ça ne soustrait pas la commune à sa responsabilité. RESOLEC n'a pas besoin d'avoir l'agrément du SIEIL.

La maintenance et l'entretien de l'éclairage public sont des dépenses de fonctionnement. Le remplacement des lampes BF et des horloges sont des dépenses d'investissement avec des aides financières possibles du SIEIL et une récupération de TVA.

BOUYGUES avait fait une proposition pour 128 points lumineux or il s'avère qu'il y a 135 points lumineux (sur l'AUDIT).

Nous devons établir un plan pluriannuel de suppression des lampes BF et de remplacement des horloges avant de lier ces travaux à ce contrat de maintenance.

Présentation des offres :

Société RESOLEC :	1 814.00 € HT	2 176.00 € TTC
Société BOUYGUES :	1 724.40 € HT	2 069.28 € TTC
Société COFFELY-INEO :	1 890.00 € HT	2 268.00 € TTC
Société CITEOS :	1 504.00 € HT	1 804.80 € TTC

Monsieur BAZIN précise que la société CITEOS travaille avec 30 communes dans le Chinonais et ajoute qu'il serait souhaitable de prendre la même société pour le changement des lampes.

Messieurs BOYER et ALLARD remarquent qu'ils n'ont pas d'information sur le prix des lampes à changer !

La société CITEOS effectue 3 visites annuelles mais ce n'est pas sur cela qu'il faut juger.

Un contrat résiliable tous les ans peut être demandé à toutes les sociétés. Monsieur BAZIN se demande s'il est nécessaire de remplacer toutes les lampes la même année ? Les sociétés s'engagent à les remplacer sur les 4 ans. Délais d'intervention identiques.

Monsieur BAZIN fait remarquer que l'attente a été longue lorsqu'il y a eu des lampes à changer à Menuet avec la société BOUYGUES alors que les informations étaient censées être remontées tout de suite entre le secrétariat et la commune mais

Madame le Maire propose un choix entre les sociétés CITEOS et BOUYGUES.

Monsieur BAZIN rappelle que le contrat avec la société BOUYGUES est proposé sur une durée de 5 ans non résiliable et que la différence de prix entre BOUYGUES et CITEOS pourrait financer l'abonnement au site INTERNET et à l'association des Maires Ruraux de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit la proposition de la société CITEOS d'un montant de 1 804.80 € TTC par 10 voix pour et 4 voix pour la société BOUYGUES et autorise Madame le Maire à signer le contrat.

Délibération n° 02/2015/06 : Convention de raccordement à l'assainissement collectif avec la Commune de Rigny-Ussé

Monsieur BOYER rappelle que :

- par acte en date du 21 septembre 2006 une convention de raccordement à l'assainissement collectif a été conclue entre la communauté de communes du Véron et la Commune de Rigny-Ussé,
- par délibération en date du 14 novembre 2013 pour la communauté de communes du Véron et en date du 16 décembre 2013 pour la commune de Rivarennnes a été approuvée la convention à intervenir entre les deux collectivités afin d'autoriser la commune de Rivarennnes à faire traiter ses effluents par le Véron,
- par délibération en date du 16 janvier 2014, la commune de Rigny-Ussé a accepté le passage des effluents de la commune de Rivarennnes.

Il présente la convention établie entre la Commune et la Commune de Rigny-Ussé pour ce raccordement à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le texte définitif de cette convention.

Délibération n° 02/2015/07 : Contrôle du réseau d'assainissement après travaux

Monsieur BOYER informe le Conseil Municipal, que l'agence de l'eau impose des règles pour l'obtention des subventions. La société IRH a effectué un appel d'offres pour des travaux de compactage et d'étanchéité. Trois propositions sont présentées :

- Société SPI2C de Guérande : 3 200.00 € HT
- Société STGS de Avranches : 6 280.00 € HT
- Société VEOLIA-SOA de Esvres : 2 225.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de la société VÉOLIA-SOA d'un montant de **2 225.00 € HT**.

Délibération n° 02/2015/08 : Travaux supplémentaires : transfert des eaux usées vers Rigny-Ussé

Monsieur BOYER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire exécuter des travaux supplémentaires de réfection de voirie dans le cadre du marché de transfert des eaux usées vers Rigny-Ussé, notamment un raboutage de structure de chaussée et la mise en œuvre d'enrobé à chaud. Une réunion a eu lieu avec la société IRH, HUMBERT, le STA et la commune de Rigny-Ussé. Un accord a été trouvé pour enterrer les tuyaux moins profonds.

Il présente le devis pour ces travaux supplémentaires de la société HUMBERT d'un montant HT de **1 464.10 €** – 1 756.92 € TTC.

Madame le Maire propose d'accepter ce devis mais désire demander une participation au maître d'oeuvre IRH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce devis.

Monsieur BOYER fait part de l'état d'avancement des travaux :

La route de Rigny-Ussé sera interdite à la circulation durant 15 jours pendant les vacances scolaires.

Compteur EDF : la meilleure solution serait un branchement sur le compteur actuel et d'augmenter la puissance au lieu de déplacer le compteur. La Commune devra faire une tranchée.

Le lot n°1 sera terminé à la fin des vacances scolaires. Vers le 15 – 25 mars, les travaux pourraient être terminés.

Délibération n° 02/2015/09 : Validation du cahier des charges site internet

Madame DUBOIS rappelle la présentation du nouveau site internet qu'elle a effectué à tous les membres du Conseil Municipal. Elle énonce le cahier des charges afférent à cette création.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce cahier des charges.

Délibération n° 02/2015/10 : Vente d'un terrain pour l'installation d'un cabinet médical

Madame le Maire rappelle que la future SCI composée des médecins a sollicité la commune pour l'achat d'un terrain afin de construire un cabinet médical destiné à recevoir médecins, infirmières et kynésithérapeute. Un terrain situé « rue de la Buronnière » d'une superficie de 550 m2 cadastré section AC 59 leur a été proposé. L'estimation des domaines pour ce terrain est de 35 000.00 € viabilisé et 20 000.00 € non viabilisé.

Monsieur ALLARD demande s'il ne faut pas attendre d'avoir obtenu tous les frais de bornage et de viabilisation avant de se prononcer. Une discussion est engagée sur les prix de bornage. Les frais s'élèvent approximativement à la somme de 9 000 € sans l'EDF.

Monsieur ABBES demande s'il faut le vendre viabilisé ?

Monsieur ALLARD lui répond que c'est préférable afin de faire un geste pour garder les commerces sur la commune.

Monsieur BOYER précise que c'est une vente spéciale.

Monsieur BAZIN pense qu'il faut étudier le problème du stationnement et de la circulation.

Monsieur ABBES demande si l'on ne pourrait pas se servir du parking de l'ancien local technique.

Monsieur BAZIN dit qu'il faut étudier un projet global.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant :

- Qu'il est fondamental de lutter contre la désertification des territoires,
- Que cette activité présente un caractère d'intérêt général,
- Qu'il semble important pour la commune d'encourager et de soutenir les actions des professionnels de santé pour l'installation en cabinet de groupe,

☛ Décide par 13 voix « pour », 1 voix « contre » de vendre à la SCI composée des médecins une partie de la parcelle cadastrée section AC 59 d'une superficie de 550 m2, viabilisée, pour un montant de **30 000.00 €**.

Monsieur ABBES serait favorable pour vendre le terrain non viabilisé pour 20 000 € avec le bornage.

☛ Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'acte de vente.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Madame le Maire rappelle que les comptes-rendus de réunions reçus par messagerie électronique en mairie sont transférés aux élus, lesquels peuvent poser d'éventuelles questions ou demander des précisions lors des séances de Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que lorsqu'un élu ne peut se rendre aux réunions, il est indispensable qu'il prévienne un membre suppléant.

Association de la Poire Tapée : A. BUREAU

Un nouveau bureau a été créé.

Comité culture-loisirs : A. BUREAU

Préparation des fêtes du 14 juillet, du marché gourmand du repas des personnes âgées et du forum des associations. Tour d'horizon.

Madame le Maire demande quelles seront les personnes présentes le 14 juillet : Nadine BLOTTIN, Michel ALLARD, Sylviane DUBOIS, Agnès BUREAU, Sophie BUSSEREAU et Maëlle LE TARNEC.

Pour le marché gourmand : Nadine BLOTTIN, Michel ALLARD, Sylviane DUBOIS, Agnès BUREAU et Sophie BUSSEREAU.

Comité enfance jeunesse : A. BUREAU

Un questionnaire va être envoyé aux parents des enfants scolarisés sur les 3 écoles afin de connaître leur besoin quant à la garde des enfants pendant les vacances et les mercredis. Evolutions possibles : fonctionnement actuel (Langeais, Rivarennnes en Juillet et voir sur Chinon) ou création d'un service nouveau ALSH sur le bassin mais problème pour les autres ALSH existants, répondre à un réel besoin.

Monsieur ABBES affirme que La CPPAR désire qu'il y ait un ALSH sur Rivarennnes et que le questionnaire est fait pour cela. Ce serait dans le cadre du RPI. Ce pourrait être une construction qui servirait de salle polyvalente, de salle pour les TAPS, pour les ALSH, pour la motricité, pour le sport. Demande de Monsieur LOIZON et de Madame AZÉ. Coût : de 1 500 à 1 700 € le mètre carré.

Conseil Communautaire : A. BUREAU

Modification des statuts du SAVI, marché pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, sentiers d'interprétation sur Rigny-Ussé, borne de camping-car sur Azay le Rideau, vote des taux d'impositions et du budget, signature d'une convention de développement culturel avec le Conseil Général, marché de travaux pour l'entretien de la voirie.

UNC : A. BUREAU

Assemblée Générale. Remise d'un petit diplôme et d'un livre aux enfants ayant participé à la cérémonie du 11 novembre.

PETRI : S. DUBOIS

Assemblée Générale. PETRI est une association à but culturel dont la Communauté de Commune semble se désengager. Son but : conservation du patrimoine, accompagnement des musées, associations etc ... Les subventions de la communauté de communes et de l'état diminuent. L'association ne sait pas si elle pourra continuer à fonctionner. Elle recherche des mécènes. Le bilan est à disposition en mairie.

SMICTOM : N. BLOTTIN

Orientations budgétaires. Aides financières possibles. Etude centre de tri inter-départemental. Bilan de l'opération téléthon 2014 : 2000 € de dons. Réunion le 23 mars prochain pour le budget.

Syndicat de l'eau potable : R. BOYER

Travaux importants sur plusieurs années.

Changements des compteurs d'eau en cours. Les personnes ont reçu un courrier. Problème avec un particulier domicilié sur la commune qui stoppait son compteur.

PNR : P. RÉAL

- Orientations budgétaires :

Problème : pas de ressources propres. Travaille sur les budgets 2015-2016 et 2017. La cotisation de 1 € par habitant pour les communes n'a pas bougé. Travaille sur des projets spécifiques, incidence sur le tableau des effectifs.

- Trame verte et bleue :
Etude sur ce que la commune souhaite préserver. Ne pas arrêter le développement mais avec une certaine cohérence. Grenel de l'environnement. Un document à consulter sera mis en place pour les projets (espaces verts). Contrecarrer l'atteinte à la bio-diversité.

AREFI : P. RÉAL

- Bilan d'activités 2014 : décrochage sur l'ensemble du territoire. Baisse de fréquentation des jeunes. Budget prévisionnel en baisse. Opération de rencontre avec les employeurs. Problème des vélos électriques sous-utilisés. Mise en place d'un service d'appui aux ressources humaines (employeurs).

Prochaines réunions :

- Jumelage LASNE : 05 mars à 20 H 30
- Comité finances le 24 mars à 20 H 00
- Conseil Municipal le 26 mars à 20 H 00
- RPI le 23 mars
- PNR le 21 mars

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition du local technique :

La signature de l'acte de vente avec Monsieur UVETEAU eu lieu cet après-midi.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet qui ne peut réserver une suite favorable à notre demande de subvention DETR 2015.

Terrain de camping :

Madame le Maire fait part d'une demande de Monsieur POSTEL qui, en raison du nombre croissant de campeurs (en raison du chantier LGV), désire louer une partie du terrain de pétanque.

L'association de la pétanque a été contactée afin de connaître ses attentions concernant la continuité de son activité. La réponse interviendra après leur Assemblée Générale.

Relais 37 :

Madame le Maire fait part de la demande de l'association Relais 37 pour l'installation d'une borne destinée au dépôt de vêtements usagés. Une convention a été signée avec le SMICTOM. L'accord lui a été donné pour l'installation de cette borne près de la déchèterie.

Démission d'un membre d'un comité consultatif :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Gyliane MARCHANDIN informant la commune de sa décision de quitter le comité consultatif « fleurissement et environnement ». Le Conseil Municipal prend acte.

Permanences élections départementales :

Le Conseil Municipal étudie les permanences pour les élections départementales du 22 et 29 mars prochain :

Bureau :

Présidente : Agnès BUREAU.

Membres titulaires : Michel ALLARD, Roger BOYER, Sylviane DUBOIS et Nadine BLOTTIN.

Membres suppléants : Sophie BUREAU

Secrétaire : Sylviane DUBOIS.

Propositions pour les permanences :

08 H 00 – 10 H 30 : M. ALLARD, N. BLOTTIN, G. SALMON

10 H 30 – 13 H 00 : S. BUSSEREAU, A. ROUSSEAU, H. ABBES

13 H 00 – 15 H 30 : S. DUBOIS, A. BUREAU, S. MOREAU

15 H 30 - 18 H 00 : R. BOYER, P. REAL, M. LE TARNEC S. MOREAU le 29

Un tableau sera envoyé à tous les conseillers afin qu'ils précisent à la mairie leur disponibilité.

Madame le Maire fait un petit rappel concernant les convocations aux réunions du Conseil Municipal. Elle précise que l'ordre du jour est noté sur celles-ci et invite les conseillers à venir en mairie avant la réunion pour consulter le dossier concernant les questions qui les interpellent.

Monsieur BAZIN :

- A lu des comptes-rendus de PNR et a constaté la possibilité de transformation de zones de peupliers en zone de prairie humide. Cette idée est à étudier lors des prochaines coupes. Des aides sont possibles.
- Demande la réponse à sa question concernant la possibilité de recevoir les comptes-rendus complets de conseil municipal dans les 10 jours qui suivent la réunion. Il lui est répondu que c'est impossible matériellement.
- Demande la nature de la lettre envoyée à Monsieur PACILLY concernant la modification du comité « fleurissement-environnement ». Madame le Maire lui répond que les termes de la délibération ont été repris.
- Informe le Conseil Municipal qu'il a discuté avec Monsieur ALLARD qui constatait « qu'il était avec l'opposition ». Il précise que la commune ne fait pas de politique et qu'il n'y a pas d'opposition. Monsieur ALLARD répond qu'il observe et qu'il constate des réactions d'oppositions.

Une discussion est engagée au niveau de la délibération concernant la modification du comité fleurissement et environnement.

Monsieur ABBES demande s'il y a eu une visite de la société de gaz suite à l'odeur dégagée par la citerne de l'école. Il lui a été répondu que la société a affirmé avoir effectué un test et qu'il n'y avait pas de fuite. Le plombier a effectué également un test et a changé un joint d'étanchéité à la citerne.

La séance est levée à 23 Heures 00